

PARIS : CENTRE GEORGES POMPIDOU

La Bibliothèque publique d'information (B.P.I.) est un établissement public autonome lié par convention au Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou. Celui-ci réunit autour de Services communs, deux départements : le Musée national d'art moderne et le Centre de création industrielle (C.C.I.), deux organismes associés : la B.P.I. et l'I.R.C.A.M. (Institut de recherche et coordination acoustique musique).

- La coopération porte sur un certain nombre de points :
- la constitution des fonds,
 - la coordination des manifestations,
 - les actions communes,
 - l'utilisation des services communs.

CONSTITUTION DES FONDS

Le Musée dispose d'un centre de documentation (périodiques, livres, diapositives, dossiers) pour l'art contemporain. Le service iconographique de la B.P.I. a conclu avec celui-ci un accord pour que des reportages puissent être réalisés des principales expositions. Le Musée traite de l'art contemporain ; la bibliothèque de l'art ancien, classique ou moderne.

En ce qui concerne les films, le fonds de la B.P.I. est essentiellement constitué de documentaires ; le Musée, en effet, s'oriente davantage vers les films artistiques ou expérimentaux tandis que la cinémathèque se réserve le domaine de la fiction.

Le C.C.I., quant à lui, met à la disposition du public un fonds documentaire sur l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement de l'espace, la production industrielle. Les centres de documentation du Musée et du C.C.I. sont spécialisés alors que la B.P.I. est encyclopédique et s'adresse au grand public.

COORDINATION DES MANIFESTATIONS

Chaque établissement réalise un certain nombre de manifestations (débat, conférences, projections de films ou de montage, expositions, spectacles...). Ces manifestations ont lieu, soit dans les locaux propres à chaque établissement, soit dans les espaces communs du Centre. Un comité de programmation qui se réunit tous les mois est chargé de coordonner les manifestations dans le temps et l'espace. Actuellement il s'attache essentiellement au planning, modifiant les dates de montage ou d'ouverture, de façon à maintenir en permanence un certain nombre d'activités ; il tient compte également de la diversité des centres d'intérêt du public. Pour l'instant, il s'agit d'une tentative d'harmonisation des programmes proposés par chacun des établissements que d'un programme établi en commun.

Pour les films, il existe depuis peu un comité de programmation chargé de la discussion des projets, de l'établissement d'une grille et d'un bulletin. Le comité est placé sous la responsabilité du service audio-visuel du Centre.

Une tentative de coordination des actions du Centre « hors Beaubourg » vient d'être mise en place par la présidence.

Il arrive que certains thèmes (L'enfant, la cartographie...) intéressent plusieurs établissements du Centre qui seront ainsi appelés à collaborer à une même entreprise.

ACTIONS COMMUNES

Il s'agit, le plus souvent, de s'associer à un projet dont l'initiative revient à tel département ou organisme associé.

Le C.C.I. vient de réaliser une importante exposition sur le thème de « La ville et l'enfant », la B.P.I. s'y est associée par des actions parallèles : un concours photo, une exposition itinérante sur l'image de la ville dans le livre d'enfant, des animations destinées aux enfants sur le thème de la ville en poésie.

Il en a été de même de l'exposition Paris-New York en 1977 à laquelle collaboraient le Musée National d'Art moderne et la B.P.I. On prévoit pour 1978, Paris-Berlin à laquelle participera également le C.C.I. puis Paris-Moscou pour 1979.

L'UTILISATION DES SERVICES COMMUNS

Chaque département ou organisme associé a la possibilité de solliciter l'aide technique des Services communs du Centre.

Il existe par exemple un service central de presse qui diffuse l'ensemble des programmes, peut apporter certaines informations mais ne dispense pas chaque établissement d'avoir son propre service.

Le Service audio-visuel est utilisé par le B.P.I. pour la production de documents et la réalisation de prestations techniques.

Certaines co-productions de films peuvent être envisagées, tel le projet, en cours de réalisation, concernant quatre moyens métrages ou « portraits d'écrivains » associant, outre le Ministère de la Culture et les Editions Gallimard, le Centre et la B.P.I. Un premier film est ainsi consacré à Nathalie Sarraute.

Il intervient également pour le choix des équipements audio-visuels et leur maintenance. Chaque année, la B.P.I. signe avec ce service une convention.

Le service Edition peut jouer le rôle d'éditeur, de chef de fabrication (recherche d'imprimeur, suivi de l'exécution), de diffuseur.

Le service Informatique est particulièrement utilisé par la B.P.I. qui lui confie pour l'instant la composition et l'édition de ses catalogues.

CONCLUSION

Les actions communes sont limitées en nombre mais souvent importantes. Elles impliquent une similitude d'objectifs et de moyens et nécessitent des délais de programmation assez importants. L'intégration de la B.P.I. au Centre a permis aux bibliothécaires de l'animation de bénéficier de l'expérience des autres établissements. Faire des contrats, des scénarios, suivre l'exécution des projets et parfois des chantiers, voilà des tâches auxquelles les bibliothécaires étaient peu préparés.

M. de Navacelle.